COMMUNE D'ACHERES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024

N°50

Objet:

VALIDATION DU **PROJET D'ETABLISSEMENT** DU **CONSERVATOIRE** D'ACHERES ET DEMANDE DE DU RENOUVELLEMENT **CLASSEMENT** « CONSERVATOIRE Α **RAYONNEMENT COMMUNAL** »

Rapporteur:

Mme Katell LANDIER

Date de la Séance :

2 OCTOBRE 2024

Date de la Convocation :

26 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage de la convocation:

26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 04

Membres absents: 05 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente. le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite

plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, François Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ,

Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et

Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN Marc HONORÉ pouvoir à

Alisson ZANI Jean-François DEMAREZ pouvoir à Jean-Paul DEMAREZ Gharib NAJI pouvoir à

pouvoir à Grégory SANCHEZ Jessica

DORLENCOURT

Etaient absents:

Abdelyamin DERRADJI

Jean-Marc JUSTINE

Valentin GUILLAUME

Salim LESAGE

Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE:

UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20241002-050DEL24-DE Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2024

N°50

OBJET: VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE D'ACHERES ET DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL »

Rapporteur: Mme Katell LANDIER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L216-2 et R461-1 et suivants,

VU l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

VU le projet d'établissement du Conservatoire d'Achères,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Animer et faire rayonner la ville du 24/09/2024

Considérant que le projet d'établissement du conservatoire d'Achères qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation pour les six prochaines années doit être validé par le conseil municipal afin de solliciter auprès du préfet de région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement du classement « Conservatoire à Rayonnement Communal » du conservatoire d'Achères,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 1 : VALIDE le projet d'établissement du Conservatoire d'Achères.

ARTICLE 2 : SOLLICITE le renouvellement du classement du Conservatoire d'Achères en « Conservatoire à Rayonnement Communal » auprès du Préfet de région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents afférents à la demande de renouvellement du classement du Conservatoire d'Achères en « Conservatoire à Rayonnement Communal ».

Fait et délibéré à Achères, le 2 octobre 2024

Délibération publiée le

Pour extrait donforme, Le Maire

MORE

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20241002-050DEL24-DE Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024

La présente déliberation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versaille

un delai de 2 mois a compter de sa publication sur le site înternet de la Ville